

CONTRAT A REMPLIR, SIGNER, ET RETOURNER ENTIER A L'AMAP ACCOMPAGNÉ DU PAIEMENT



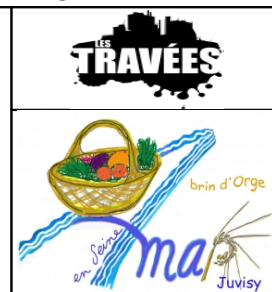
**Contrat récurrent Volailles, Légumes secs & Huile de cameline
2019 - 2020**

Entre EARL **Champ d'eau**,
7 hameau de Bazainville, 45480 Greneville-en-Beauce.

et

l'adhérent de l'AMAP En Seine, brin d'Orge !

47, avenue du 18 avril 91200 Athis-Mons



Contrat régi conformément aux statuts et règlement intérieur de l'association et géré par Dalila Garah

La Ferme du Champ d'eau: Louissette & Rodolphe ont débuté leur conversion en Biologique en 2009, leur ferme est certifiée à 100% en agriculture biologique depuis 2014. Elle est située en Beauce, à la bordure du Gâtinais, en polyculture-élevage sur des terres argilo-calcaire. L'élevage de volailles (poulets, pintades, dindes) biologique est abattu à la ferme après une durée d'élevage de 110 jours minimum pour les poulets, 140 jours minimum pour les pintades et 160 jours minimum pour les dindes. Les volailles arrivent à la ferme à l'âge d'un jour et sont nourris principalement avec leur production de céréales et protéagineux (80% triticales et pois) les 20 % restant (maïs et soja) sont achetés à des producteurs bio locaux. Les volailles sont abattues et préparées à la ferme. Elles sont livrées plumées et vidées accompagnées de leurs abats (foie, gésier, cœur) et sont prêtes pour la cuisson.

Productions de la ferme : lentilles vertes, huile de cameline, petit épeautre, lin doré, quinoa, pommes de terre. Poulets et pintades toute l'année. Poules et coqs de novembre à février, dindes, chapons, poulardes pour les fêtes de Noël.

ENGAGEMENTS DU PRODUCTEUR

Je produis selon le cahier des charges de l'agriculture biologique. Je suis transparent sur mes méthodes de travail et sur mes prix. Je suis garant de la qualité sanitaire de mes produits jusqu'à leur remise en mains propres aux adhérents (chaîne du froid).

Ma ferme est ouverte aux adhérents pour une visite.

Je préviens l'association en cas de problèmes exceptionnels qui affecteraient la livraison ou toute activité : problème climatique grave, maladie, etc.

En cas de situation exceptionnelle, les conditions d'application de ce contrat pourront être revues lors d'une réunion spécifique à cette situation, réunissant les adhérent(e)s et le producteur partenaire.

Sauf indication contraire, les volailles seront livrées **en 2019 les jeudis, 03/10, 07/11, 12/12, en 2020 les jeudis 23/01, 06/02, 05/03, 02/04, 07/05, 04/06, 02/07, 10/09**, par camion frigorifique aux Travées **de 19h15 à 20h30**.

ENGAGEMENTS DE L'ADHERENT

Je reconnais que les intempéries, les ravageurs, les maladies font partie intégrante de l'agriculture et peuvent nuire à la production. J'accepte d'assumer ces risques et de ne pas recevoir la totalité de mon panier en cas d'aléas.

Je paye à l'avance mes paniers pour la durée totale de mon contrat.

Je viens chercher mon panier lors de la livraison aux Travées. En cas d'empêchement, un tiers peut le prendre pour moi sinon, je sais qu'il n'y aura pas de report le mois prochain et que celui-ci me sera facturé.

Je prends toutes les dispositions nécessaires pour respecter la chaîne du froid entre la livraison et la consommation des produits.

Je, soussigné(e) membre adhérent de l'association «Amap En Seine Brin d'Orge ! » à jour de ma cotisation.

Nom : Prénom : N° adhérent :

Adresse :

Courriel : Tel :

Commandes :

2019/2020												Tarif TTC			Montant des commandes	
	03/10/2019	07/11/2019	12/12/2019	23/01/2020	06/02/2020	05/03/2020	02/04/2020	07/05/2020	04/06/2020	02/07/2020	10/09/2020	TOTAL	Prix au kilo	Poids moyen par unité		Prix moyen par unité
Poulet - Petit													9,50 €	1,67 kg	15,87 € €
Poulet – Gros													9,50 €	2,35 kg	22,33 € €
Pintade													11,50 €	1,4 kg	16,10 € €
Poularde													12,50 €	2,46 kg	30,75 € €
Chapon													12,50 €	3 kg	37,50 € €
Dinde													14,00 €	4 kg	56,00 € €
Lentilles vertes 1 kg													4,00 €	1 kg	4,00 € €
Quinoa 1 kg													11,00 €	1 kg	11,00 € €
Petit épeautre 1 kg													5,00 €	1 kg	5,00 € €
Huile de cameline													8,00 €	25 cl	8,00 € €
Montant prévisionnel des commandes :														 €	

Modalités de paiement :

Par Prélèvement en remplissant le mandat page suivante ou par chèques libellés à l'ordre de «EARL CHAMP D'EAU» datés de la date de la signature du contrat.

MERCI DE PRIVILÉGIER LE PAIEMENT SEPA (MOINS DE PAPIERS ET PLUS SIMPLE À GÉRER)

MONTANT TOTAL DE PRÉFINANCEMENT€				
Nombre de prélèvement ou chèque	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 4	<input type="checkbox"/> 10	N° de chèque
Date d'encaissement par le producteur	01/11/2019	01/11/2019 01/02/2020 01/05/2020 01/08/2020	01/11/2019 01/12/2019 01/01/2020 01/02/2020 01/03/2020 01/04/2020 01/05/2020 01/06/2020 01/07/2020 01/08/2020	
Montant des prélèvements ou chèques ,...€ ,...€ ,...€	

Le réajustement :

Les montants exacts des volailles livrées sont enregistrés à chaque distribution.

A l'issue de la dernière distribution de la saison, un réajustement s'effectuera en fonction du poids des volailles effectivement livrées, en positif ou en négatif.

Montant du réajustement = Total des volailles livrées et des autres produits – Montant de préfinancement produit

Clauses particulières :

En cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, etc...), les conditions d'application de ce contrat pourront être revues lors d'une réunion spécifique à cette situation, réunissant le producteur, les abonné(e)s et éventuellement un représentant du réseau AMAP Ile de France

Fait à Juvisy sur Orge, le/...../..... en **3 exemplaires** (1 pour le producteur, 1 pour l'Amap et 1 pour l'adhérent).

NOMS ET SIGNATURES

de l'adhérent(e) :

du producteur :

précédé de la mention «Lu et approuvé»

précédé de la mention «Lu et approuvé»

Mandat de prélèvement SEPA à compléter ci-dessous :		Organisme créancier : EARL CHAMP D'EAU 7 Hameau de Bazainville 45480 Greneville en Beauce - FRANCE	I.C.S. FR63ZZZ852E90
En signant ce formulaire, vous autorisez EARL CHAMP D'EAU à envoyer les instructions à votre banque pour débiter votre compte et vous autorisez votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de l'EARL CHAMP D'EAU.			
Vous bénéficiez d'un droit à remboursement par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.			
Le premier prélèvement effectué par EARL CHAMP D'EAU intervient <u>au début du mois</u> suivant la souscription de votre abonnement. Le dernier prélèvement met fin à ce mandat.			
VOS COORDONNÉES:		Type de prélèvement : <input type="checkbox"/> Répétitif <input type="checkbox"/> Ponctuel	
Nom :		Prénom :	
Adresse :			
Code postale		Ville :	Pays : France
IBAN		BIC:	
IMPORTANT : Merci de joindre à ce mandat un RIB ou d'un RIP.		À (lieu) :	Veillez signer ici
Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant. Les informations contenues dans le présent mandat sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de la relation client. Elles pourront donner lieu à l'exercice par ce dernier de ses droits d'oppositions, d'accès de rectification prévus aux articles 38 et suivants de la loi N°78-17 du 06 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.		Date :	
		Nota : vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.	
Références Uniques de Mandat RUM à remplir ci-dessous par EARL CHAMP D'EAU :			